



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 38**

Mis en ligne le :

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - Mme JONNIAUX - M. GACHET - M. WAHARTE

Pouvoirs : Mme LEHNERT à M. RENAUDIN

Absents : M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

OBJET : ACQUISITION TERRAIN CADASTRE SECTION AO N° 4P – PROLONGEMENT CHEMIN DE LA NINE – PROPRIETE SCI PIERGIRELLES

N° Acte : 3.1

Délibération n° 23-195

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de Vitrolles a réalisé des travaux d'urgence sur le tronçon de voie, situé dans le prolongement du chemin de la Nine.

Considérant que ces travaux ont empiété sur la propriété cadastrée section AO n° 4p, appartenant à la SCI PIERGIRELLES.

Considérant la demande de la SCI PIERGIRELLES de céder à la Commune de Vitrolles, cette emprise foncière, d'une contenance de 185 m² environ.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant que les parties ont convenu de concrétiser ce transfert de propriété, pour un montant de 10400 €, soit en dessous du seuil obligatoire de consultation du Service des Domaines, compte-tenu de son caractère "public" à vocation de voirie et des caractéristiques techniques et d'urbanisme de ce foncier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE l'acquisition du terrain cadastré section AO n° 4p, d'une contenance de 185 m² environ, appartenant à la SCI PIERGIRELLES, pour un montant de 10400 €.

PRECISE que la Commune prendra en charge les frais de géomètre nécessaires au détachement de la parcelle à acquérir, ainsi que les frais de notaire.

DESIGNE la SCP DAMELINCOURT DADOIT, notaires associés à Vitrolles, pour la rédaction de l'acte notarié de transfert de propriété.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concourantes à la concrétisation de cette acquisition.

IMPUTE la dépense au Budget Principal – Section Investissement de la Commune de Vitrolles.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 15/12/2023

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



